

STRUCTURATION DES TÊTES DE RÉSEAUX RÉGIONALES ASSOCIATIVES

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2017 / 2018

1^{ÈRE} SESSION : AVANT
LE 15 OCTOBRE 2017



Economie Sociale et Solidaire

BE EST

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

La Région se mobilise pour aider les têtes de réseaux régionales associatives à structurer et à organiser leur action à l'échelle du Grand Est.

Objectif

Soutenir les têtes de réseaux régionales associatives dans leur structuration à l'échelle du Grand Est et les accompagner dans l'émergence de nouveaux modèles d'animation ou de services, de nouvelles activités ou outils communs répondant aux besoins des associations locales. Les projets accompagnés par la Région doivent rayonner sur l'ensemble des territoires.

Pour qui ?

Les structures juridiquement constituées en têtes de réseaux associatives : union, coordination, fédération régionale Grand Est ou anciens territoires d'Alsace, de Champagne-Ardenne, de Lorraine.

Sont exclus : les têtes de réseaux qui bénéficient d'une convention de fonctionnement pour 2017 et les années à venir, via les politiques sectorielles de la Région.

Quels projets peuvent être soutenus ?

Les actions ayant une dimension régionale, favorisant les travaux inter-réseaux et accompagnant les dynamiques territoriales et de décloisonnement.

Les projets devront :

- être d'intérêt général,
- présenter un caractère pérenne
- et bénéficier à la vie associative dans son ensemble.

La démarche mise en œuvre sera transférable et son exemplarité pourra inspirer d'autres acteurs.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Toute dépense inhérente à la nouvelle action : achats et prestations de services, locations, rémunérations intermédiaires et honoraires, publicité, publication, déplacements, missions, charges de personnel...

Sont exclus :

- les dépenses liées aux fonctionnements courants des têtes de réseaux,
- les colloques, universités d'été, journées d'information et de réflexion,
- les diagnostics et audits de territoire.

Quelle est l'aide apportée par la Région ?

Une subvention maximum de 50% du budget de l'action plafonnée à 20000 € (plancher de 5000 €). Des financements publics et privés complémentaires sont possibles mais le total des aides publiques ne pourra excéder 80% du coût total de l'action. Les dons en nature et le bénévolat devront être valorisés.

Les projets seront étudiés par un comité nommé par le Président de la Région, composé de représentants des Mouvements Associatifs ; il établira un classement des projets retenus.

Les décisions d'attribution des aides régionales sont prises par la Commission Permanente du Conseil Régional au regard de la qualité des dossiers retenus et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Une autre session de sélection des projets pourra être organisée en 2018, en fonction de l'enveloppe financière consommée.

Quand et comment déposer un dossier ?

ÉTAPE

1

Candidature jusqu'au 15 octobre 2017 (1^{ère} session)

Une autre session sera organisée en 2018.

Formulaire et dossier de candidature à télécharger sur le site de la Région www.grandest.fr (rubrique AIDES - APPELS A PROJETS)

Adresser le tout à la Région par mail **tetes.reseaux@grandest.fr** ou à défaut, par courrier à l'adresse suivante :

Maison de la Région

Direction de la compétitivité et de la connaissance

Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 1

ÉTAPE

2

Instruction des dossiers par la Région et analyse par le Comité de sélection

ÉTAPE

3

Présentation des dossiers retenus à la Commission permanente du Conseil régional pour décision d'attribution de l'aide de la Région



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

